



N°15-10-56

L'an deux mil quinze, le mercredi 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. BACQUET), Président, suite à la convocation en date du 6 octobre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; HANOT C. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; BOIN E. ; LEMAIRE C. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; CORDIER A. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Madame LHERMITTE M.P.

Messieurs DUWAT A. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ; MAGERE M. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; WAVRANT M. (donne pouvoir à R. DENUNCQ) ; BACQUET J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; BEE D. (donne pouvoir à C. LEMAIRE).

Absents :

Messieurs FRANQUE G.A. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ;

Monsieur Jean-Michel GALLET est élu secrétaire.

OBJET : PORTE DU LITTORAL – VENTE D'UNE PARCELLE

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Il rappelle au conseil communautaire que les travaux de viabilisation de la phase 3 de la Porte du Littoral à Leulinghem sont terminés et que les terrains ainsi aménagés sont disponibles à la vente.

Une parcelle d'environ 34.638 m² (bornage à réaliser), cadastrée section ZD n° 81a, 85b, 89, 95 et 108c, sise sur cette phase 3, a été proposée à la vente et a trouvé acquéreur.

La délibération n°15-06-41 du 26 juin 2015 a fixé le prix plancher de vente des terrains des parc et zones d'activités à 12 € du m², hormis accord préalable. C'est le cas pour cette parcelle qui a fait l'objet d'une entente, le 19 novembre 2012, au prix de 8 € du m².

Il propose de conclure cette vente au prix de 8 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DONNE POUVOIR au Président de vendre la parcelle cadastrée ZD n° 81a, 85b, 89, 95 et 108c d'environ 34.638 m² sise sur la Porte du Littoral à Leulinghem, au prix de 8 € le m² et

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la transaction.

Pour extrait conforme.

Le Président,

